



RAPPORT DU CONSEIL MEDICAL

(cas de pension d'invalidite)



	Les dates sont en format JJ MM AAAA	
Etabli par le Docteur		
Nom		
Prénoms Prénoms		
I. IDENTITE DU DEMANDEUR		
N° Assurance		
Nom et prénoms		
Date de naissance Sexe	: F M M	
II. DEFINITION DE L'INCAPACITE		
Nous soussignés, après examen du demandeur et de son dossier, certifions que :		
1. Le demandeur subit une diminution :		
- permanente présumée permanente		
- de ses capacités physiques - de ses capacités physiques,	mentales ou autres	
entraînant une incapacité de travail d'au moins 2/3 compte tenu de sa c	qualification professionnele.	
2. L'incapacité est due : à la maladie à un ad	ccident	
S'agit-il d'une maladie professionnelle? Oui	Non	
S'agit-il d'un accident du travail?	Non	
3. Qu'à notre connaissance cette invalidité n'est pas la conséquen	ce d'un crime ou d'un délit commis par le	
demandeur ou d'une faute intentionnelle de sa part.		
III. EXAMENS MEDICAUX EFFECTUE (joindre au présent rapport les résultats des analyses ou des		

Vous pouvez télécharger cet imprimé en ligne sur www.cnss.tg et le remplir en caractères majuscules et sans ratures.

	Description des affections ou lésions, séquelles ou infirmités dont le demandeur est atteint
	Préciser le taux I.P.P. %
)	Le demandeur a-t-il besoin de façon constande de l'aide et des soins d'une tierce personne pour accomplir les acte
	de la vie courante? Oui Non
_	
7 =	
	Date à laquelle le demandeur devra subir un examen de révision, si la permanece de l'invalidité n'est pas assumée
9	Date examen révision
)	
	Fait le le
	Signature et cachet du Conseil Médical